

FOREIGN CORRUPT PRACTICES ACT



Foreign Corrupt Practices Act
Éprouvez vos connaissances

INTRODUCTION

Northrop Grumman, s'engage à « . . . agir avec INTÉGRITÉ dans tout ce que nous faisons. . . » Nos produits, qu'ils soient destinés au secteur public ou privé, sont offerts et retenus par nos clients sur la base de la qualité, du service et du prix. Nous conduisons nos affaires d'une façon ouverte et transparente, nous ne cherchons pas à obtenir de traitement préférentiel et nous nous refusons à tolérer ne serait-ce que l'apparence d'un trafic d'influence.

Tout employé, représentant et autre individu agissant pour le compte de Northrop Grumman et de ses filiales, où que ce soit dans le monde, doit être motivé par les Principes et règles de conduites des affaires de notre société. De plus, tous ceux de nos collaborateurs qui travaillent au plan international doivent acquérir une connaissance approfondie du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) afin de ne pas, volontairement ou involontairement, compromettre nos principes ou enfreindre la loi. Cette brochure a pour objet de vous familiariser avec le FCPA et de vous sensibiliser à ses exigences.

FOREIGN (ÉTRANGER) – LE FCPA « . . . interdit tout paiement, offre de paiement ou de remise d'objet de valeur à un représentant officiel d'un gouvernement, agence ou institution d'origine étrangère, à un homme politique ou à un parti politique étrangers, dans un objectif de corruption, effectués, autorisés ou ordonnés par la société ou son personnel, directement ou par l'intermédiaire d'agents, de sous-traitants ou d'autres tiers. » (Procédure n° A8 de la société sur les pratiques d'affaires)

CORRUPT PRACTICES (actes de corruption) – De tels actes sont équivalents à des actes de trafic d'influence, car ils ont pour objet d'influencer la sélection par des facteurs autres que la qualité, le service et le prix. Il s'agit de sommes d'argent ou d'articles de valeur offerts à un fonctionnaire étranger afin d'influer sur ses actes ou ses décisions ou de l'inciter à abuser de ses fonctions officielles pour aider la société à gagner ou à conserver un marché.

ACT (loi) – Le FCPA est une loi s'appliquant aux activités internationales des entreprises américaines. Elle peut également s'appliquer aux activités des personnes et des entreprises étrangères aux États-Unis. De nombreuses dispositions de la loi concernent aussi les filiales étrangères des sociétés américaines cotées en bourse. Le FCPA vise à empêcher la corruption de fonctionnaires étrangers associée à la sollicitation ou la rétention de marchés en dehors des États-Unis. La panoplie de mesures dont disposent les agences gouvernementales américaines pour faire respecter cette loi comprend injonctions, amendes civiles et poursuites pénales à la fois contre l'entreprise et contre les individus.

APPLICATION

Tout comme nos Règles de conduite des affaires, le FCPA s'applique aux dirigeants sociaux, directeurs, employés, consultants et agents de la société et de ses filiales américaines et étrangères, ainsi qu'à toute personne agissant en quelque capacité que ce soit pour le compte de la société ou de ses filiales.

CRITÈRES DE RESPONSABILITÉ

Le critère de « connaissance préalable » est large et s'étend au-delà de la connaissance effective de l'existence de pratiques de corruption. Le fait de ne pas tenir compte, ou de négliger l'importance, de circonstances pouvant raisonnablement être considérées comme un indice suffisant de pratiques illégales peut être jugé comme satisfaisant le critère de connaissance préalable.

Une grande attention est nécessaire en la matière. Tout acte entrepris doit respecter les principes éthiques de Northrop Grumman et satisfaire « . . . les normes les plus élevées de comportement, notamment d'honnêteté et d'équité, dans tous les aspects de notre travail. »

EXCEPTIONS

Le FCPA est un outil puissant d'action concertée contre la corruption, mais il autorise toutefois certaines exceptions. Toutes les transactions, y compris celles bénéficiant du statut d'exception, doivent être entrées dans les registres de la société conformément à ses procédures comptables. Les employés doivent demander conseil à leur directeur d'éthique des affaires (BCO) ou à la direction juridique, afin de vérifier que les actes qu'ils sont sur le point d'accomplir sont effectivement corrects, même s'ils semblent entrer dans les catégories d'exception suivantes :

- Paiements de facilitation ou d'avancement : versement de sommes modestes, en vue de faciliter la réalisation de services gouvernementaux non discrétionnaires : obtention de permis, licences, visas, réception du courrier, raccordements aux services publics, etc.

- Versements considérés légaux par les lois écrites du pays étranger dans lequel ils ont lieu.
- Dépenses publicitaires ou marketing raisonnables, effectuées de bonne foi et sans intention de corruption. Ceci peut notamment inclure les frais de restauration, d'hôtellerie et de déplacement d'un fonctionnaire étranger, directement associés à l'exécution d'un contrat existant ou en vue de promouvoir, de présenter ou d'expliquer les produits ou services de la société.
Remarque : Les employés doivent respecter la règle CO A312A sur les frais des fonctionnaires étrangers avant d'encourir ou de payer de telles dépenses. Ces dernières ne doivent être envisagées que si elles sont autorisées par le gouvernement étranger concerné.

SANCTIONS

Les sanctions en cas d'infraction au FCPA sont graves, pour la société comme pour les individus coupables. Tout individu représentant Northrop Grumman et enfreignant la loi FCPA encourt une responsabilité personnelle et s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 USD par infraction, ainsi qu'à des peines de prison allant jusqu'à 10 ans. La société peut recevoir une amende allant jusqu'à 2 millions USD par infraction. En outre, toute infraction à la loi risque d'entraîner d'autres conséquences légales préjudiciables, tels que des sanctions par la SEC (Securities and Exchange Commission), la suspension de marchés publics ou l'exclusion de ces derniers, la révocation ou la suspension des privilèges des licences d'exportation, des procès intentés par les actionnaires, la restitution des sommes détournées et la perte de réputation à long terme de la société aux États-Unis et dans d'autres pays. Les employés sont aussi sujets à des sanctions disciplinaires internes pouvant aller jusqu'au licenciement.

Comme vous le voyez, il est sage de demander conseil et d'être absolument sûr de soi avant d'agir d'une façon pouvant soulever le doute dans le cadre du FCPA. N'hésitez jamais à vous adresser à la direction juridique, à votre directeur local d'éthique des affaires, à la ligne OpenLine de votre secteur ou à celle du siège.

SIGNES DE DANGER

Certaines situations doivent vous alerter de la nécessité d'une vigilance supplémentaire, notamment :

- Le montant du paiement exigé est supérieur à celui normalement attendu pour les services du type rendu.
- Vous n'êtes pas sûr de, ou vous avez même des doutes sur, la bonne réputation d'un consultant ou d'un agent parce que celui-ci hésite à vous fournir les informations nécessaires.
- La méthode de paiement suggérée est inhabituelle dans les transactions d'affaires : paiement en espèces, paiement par l'intermédiaire d'un tiers ou versement dans un pays tiers.
- Le consultant ou l'agent indépendant, ou un dirigeant, un actionnaire ou un employé du bureau du consultant ou de l'agent indépendant entretient des relations personnelles, familiales ou commerciales avec un fonctionnaire du gouvernement.
- La remise de pots-de-vin est la « façon normale de traiter » dans le pays en question.
- Les qualifications du consultant ou de l'agent indépendant ne correspondent pas à celles nécessaires pour le marché visé.
- Le consultant ou l'agent indépendant mentionne la remise de contributions politiques ou charitables comme moyen d'influencer les actions des fonctionnaires.
- Le contrat proposé entre la société et le consultant/l'agent est considéré illégal du point de vue des lois locales.
- Le consultant ou l'agent indépendant emploie des individus ou des entreprises inconnus de Northrop Grumman.
- Le consultant ou l'agent indépendant ou le représentant a des actionnaires, associés ou sous-traitants, avec lesquels il partage ses commissions ou ses honoraires.

METTEZ VOS CONNAISSANCES A L'EPREUVE

OUI NON

Le ministre de la Défense d'un pays avec lequel la société a déjà travaillé vous informe qu'il souhaite visiter nos usines aux États-Unis. Avant de l'inviter avec son entourage (sa femme et deux assistants) et d'offrir de payer pour son voyage par avion en première classe et son séjour en Californie, vous devez répondre à un certain nombre de questions :

1. **Pouvez-vous émettre cette invitation sans l'accord de votre hiérarchie ?**
2. **Ce type de voyage est-il permis par le FCPA ?**
3. **Existe-t-il des conditions particulières ?**

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, vous organisez une courte visite de deux jours en transit à Washington, DC, pour le ministre et son entourage.

4. **Cette étape est-elle permise si elle n'a rien à voir avec les affaires de la société ?**
5. **Cette étape est-elle permise si elle est liée aux affaires de la société ?**
6. **Quelles sont les règles à suivre sur le plan des divertissements offerts ?**

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Lors du dîner à Washington, vous offrez au ministre un aigle américain en cristal de grande valeur.

7. **Ce cadeau est-il légal aux États-Unis ?**
8. **Si ce cadeau est légal, ceci élimine-t-il tout autre problème potentiel ?**

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Deux citoyens américains nouvellement sous vos ordres dans un bureau de la société à l'étranger essaient d'obtenir un permis de conduire immédiatement après leur arrivée. Le représentant de l'agence émettrice du gouvernement local explique que la procédure prend trois mois et que la conduite sans permis est passible de peines importantes. Il indique également que le versement de 5 000 USD, au lieu des 75 USD normalement demandés pour chaque document, accélérerait les choses et permettrait une délivrance des permis sous trois jours. Ceci est-il :

9. **une exception permisible au FCPA ?**
10. **un pot-de-vin ?**
11. **La frontière est-elle claire entre un paiement de facilitation et un pot-de-vin ?**
12. **Les paiements de facilitation de 50 USD ou moins doivent-ils être entrés dans les registres de la société ?**

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RÉPONSES CORRECTES

1. Non. Ne faites rien sans en aviser vos supérieurs hiérarchiques et avant d'avoir obtenu l'autorisation requise par CO A312A.
2. Il peut l'être, bien qu'il soit peu probable que la société autorise le paiement ou le remboursement des dépenses relatives à l'épouse de votre invité.
3. Oui. Les dépenses couvertes doivent être de nature raisonnable et directement liées à la promotion, la présentation et l'explication des produits ou des services, ou à l'exécution d'un contrat.
4. Non.
5. Oui, à condition que les dépenses en question soient raisonnables et que cette étape ait reçu toutes les autorisations nécessaires dans le cadre de CO A312A. Pour être autorisée, l'étape doit se trouver à proximité de l'établissement commercial concerné.
6. Oui. Les divertissements offerts doivent être raisonnables, coutumiers et directement liés aux affaires discutées.
7. Peut-être. Les autorisations nécessaires dans le cadre de CO A312A doivent être obtenues au préalable.
8. Non. Il est aussi nécessaire de consulter les lois du pays d'origine du visiteur, ainsi que les Principes et règles de conduite des affaires Northrop Grumman. La direction juridique étudiera la question et donnera les conseils nécessaires comme requis par CO A312A.
9. Non.
10. La différence entre 150 et 5 000 USD est telle qu'il est difficile de considérer ce paiement autrement.
11. Non. C'est à vous de voir. De petites sommes d'argent pour des services gouvernementaux de routine (non discrétionnaires) sont généralement considérées comme des paiements de facilitation autorisés. L'autorisation de la direction juridique est nécessaire avant d'effectuer ou d'accepter d'effectuer un paiement de facilitation.
12. Oui.

OpenLine siège	800-247-4952	Systèmes électroniques	410-765-1919	Technologies de l'information	888-257-7258
Systèmes intégrés	877-901-5606	Systèmes de mission	800-445-4714	Newport News	800-423-9378
Systèmes navals	800-644-2612	Technologie spatiale	888-814-4567		

Northrop Grumman • Office of Ethics and Business Conduct • 1840 Century Park East • Los Angeles • California 90067